



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Discours d'ouverture

Mme Margaret Mensah-Williams

**Présidente du Conseil national de Namibie
Présidente du Comité de coordination des femmes
parlementaires de l'UIP**

Monsieur le Directeur exécutif adjoint d'ONU Femmes,
Chers collègues parlementaires,
Eminents invités,
Mesdames et Messieurs

C'est un grand plaisir pour moi d'ouvrir cette réunion, conjointement organisée par l'UIP et ONU Femmes, à l'occasion de la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

C'est aussi un grand plaisir d'accueillir parmi nous M. Yannick Glemarec, Directeur exécutif adjoint d'ONU Femmes. J'aimerais redire combien nous apprécions le formidable partenariat qui s'est tissé avec ONU Femmes au fil des années. L'organisation de cette réunion parlementaire à l'occasion de la réunion de la Commission de la condition de la femme est une excellente illustration de notre collaboration. L'UIP et ONU Femmes ont des objectifs communs. La combinaison de nos ressources aux niveaux mondial et national nous permettra d'obtenir les avancées que nous voulons pour les femmes.

Cette année, la réunion de la Commission de la condition de la femme a pour thème principal l'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable. Vous me permettrez, j'en suis sûre, de commencer par énoncer ce qui peut paraître une évidence en déclarant que l'autonomisation des femmes et des filles commence par la reconnaissance et le plein exercice de leurs droits fondamentaux.

C'est peut-être une évidence mais certaines évidences méritent d'être répétées. En effet – et nous le savons toutes et tous – malgré les progrès accomplis, les femmes et les filles continuent de rencontrer de nombreuses difficultés : leurs droits ne sont pas entièrement respectés, leur autonomie est souvent restreinte, leur développement personnel n'est pas assuré. Une recherche récemment menée au niveau mondial a montré que les systèmes juridiques de très nombreux pays comprennent encore des dispositions discriminatoires envers les femmes et les filles. Selon la Banque mondiale, plus de 150 pays ont au moins une loi qui établit une discrimination envers les femmes. Et c'est une sérieuse entrave au développement de nos sociétés.

Il faut faire en sorte que les droits des femmes soient respectés. C'est là l'un des principaux défis qu'il nous faut relever et le sujet principal de notre réunion d'aujourd'hui. Nos débats seront placés sous le titre général *Légiférer pour l'autonomisation des femmes et le développement durable* et je sais déjà que nos délibérations seront riches et constructives. Avant que nous entamions nos travaux, je voudrais partager avec vous quatre points que je juge essentiels.

- **Premier point : Les parlementaires ont des comptes à rendre sur les droits des femmes et des filles**

En tant que parlementaires, nous avons le pouvoir de légiférer et de contrôler l'application des lois. Ce pouvoir est inséparable de la responsabilité de veiller à ce que la législation promeuve et protège les droits des femmes et des filles. La législation définit les règles communes de la vie en société. Elle doit garantir l'égalité et ne doit jamais officialiser l'inégalité ou la discrimination. En notre qualité de parlementaires, il nous incombe de promouvoir et de protéger les cadres juridiques et politiques qui préviennent et combattent toutes les formes de discrimination et de violence sexistes. C'est une responsabilité énorme puisque sans une bonne législation, correctement appliquée, les femmes et les filles n'ont aucun moyen officiel de remédier aux violations de leurs droits. Incapables de prendre en main leur propre vie, leur propre corps et leur propre destinée, elles n'auront pas la possibilité de participer pleinement au développement de nos sociétés.

Les citoyens que nous représentons comptent sur nous pour obtenir des résultats sur le plan de l'égalité des sexes et du développement. Pour mener cette tâche à bien, nous disposons d'un certain nombre d'instruments internationaux assortis de références essentielles comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing et les Objectifs de développement durable. Ces textes doivent faire partie intégrante de nos travaux. Nous avons, plus que jamais, des objectifs clairs à atteindre avant 2030, parmi lesquels figure la fin de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des filles et de toutes les formes de violence et de pratiques préjudiciables à leur endroit. Nous devons considérer notre engagement de développement comme un impératif moral et politique.

- **Deuxième point : Il nous faut des parlements forts, capables de garantir le respect des droits des femmes**

Aujourd'hui, nous axerons nos travaux sur les stratégies et les méthodes susceptibles de permettre aux parlements non seulement de supprimer les lois discriminatoires mais aussi de légiférer pour promouvoir l'égalité des sexes de manière positive. La législation est importante car elle pose la base de la garantie des droits des femmes et des petites filles. Le principal défi reste néanmoins de veiller à l'application des lois et des politiques. Il nous faut donc créer des mécanismes adéquats et fournir les ressources humaines et financières nécessaires à tous les aspects d'un cadre juridique sensible au genre qui puisse véritablement être mis en œuvre. La réussite en la matière dépend beaucoup des moyens dont disposeront les institutions publiques et de la volonté politique. Dans cette optique, il est essentiel de disposer de structures bien établies, notamment d'un système de justice qui fonctionne bien et auquel toutes les femmes et toutes les filles puissent s'adresser. Il faut aussi que les forces de l'ordre sachent comment réagir en cas d'actes violents et soient en mesure de rassurer les femmes, de leur garantir qu'elles ne doivent pas craindre de demander une protection.

Afin d'être en mesure d'œuvrer à une mise en œuvre efficace des droits des femmes, les parlements doivent disposer des connaissances, du soutien et des ressources nécessaires pour permettre à leurs membres d'assumer pleinement leurs fonctions essentielles. Il convient de souligner ici les pouvoirs qui sont les nôtres tant du point de vue du contrôle que de l'approbation des allocations budgétaires. Et nous devons faire en sorte d'être en mesure d'exercer pleinement ces pouvoirs car nos fonctions de contrôle et d'approbation des budgets sont la base de notre contribution au renforcement de la gouvernance démocratique, de l'état de droit et de l'accès à la justice, autant d'aspects qui sont repris dans l'Objectif de développement durable 16 sur la paix, la justice et des institutions fortes.

Nous devons aussi veiller à faire des parlements des institutions sensibles au genre. J'en suis intimement convaincue : les parlements doivent prendre des mesures volontaristes pour mieux intégrer les questions d'égalité des sexes, mieux représenter les comportements à adopter en la matière et mieux les présenter à leurs électeurs.

Le Parlement est aussi un lieu de travail, avec des postes de direction, des règles, des procédures et des horaires : il faut que tous ces aspects répondent aux besoins et aux attentes des deux sexes. Le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre donne des points de repère qui faciliteront les réformes et permettront de renforcer l'institution parlementaire dans ce domaine.

- **Troisième point : le partenariat comme maître mot**

L'égalité des sexes est du ressort des parlementaires hommes comme des parlementaires femmes. Pour parvenir à une amélioration durable dans ce domaine, il est impératif que l'objectif d'égalité hommes-femmes soit accepté et défendu par les deux sexes.

Je salue la campagne *HeforShe* organisée par ONU Femmes dont je soutiens pleinement les objectifs. La plupart des décisionnaires politiques sont à l'heure actuelle des hommes. Nos efforts en faveur de l'égalité des chances et du renforcement des capacités des femmes auront beaucoup moins de portée si ces hommes ne défendent pas les droits des femmes et l'égalité des sexes. A propos de partenariat entre hommes et femmes, j'espère que vous ne m'en voudrez pas de faire une petite digression pour remercier le Canada pour son récent soutien au Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP. Justin Trudeau, le jeune et féministe Premier ministre du Canada a déclaré le 8 mars : « *L'égalité n'est pas une menace, c'est une chance* » et il avait bien raison. C'est un slogan que nous devrions tous adopter pour qu'il oriente nos discussions.

Le partenariat est également nécessaire entre femmes. Il est utile de construire des positions communes et d'étudier ensemble les questions de genre, par le biais de commissions parlementaires et de groupes de travail sur les questions de genre, mais aussi dans des forums extérieurs au parlement.

Si nous voulons faire progresser l'égalité des sexes, nous ne devons pas non plus oublier la grande utilité des partenariats entre parlementaires et représentantes des organisations de femmes et des groupes de la société civile.

Il nous faut aussi constituer de solides partenariats entre les organisations qui assistent les parlements. La collaboration entre l'UIP et ONU Femmes remonte à de nombreuses années. Nous prévoyons de lancer bientôt un projet pluriannuel pour apporter une assistance aux parlements qui s'efforcent d'amender et d'abroger les lois discriminatoires. Il s'agit de s'assurer que les législations respectent les stipulations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que celles du Programme d'action de Beijing. Ce projet s'inscrira dans le cadre de la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 5, qui vise la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. C'est un projet enthousiasmant que nous avons hâte de mettre en œuvre.

- **Et enfin dernier point : l'égalité des sexes est la condition préalable à la fin d'autres inégalités**

Les inégalités entre hommes et femmes restent fréquentes et persistantes partout dans le monde. De ce fait, les femmes et les petites filles constituent une part disproportionnée des populations les plus pauvres et les plus marginalisées.

Toutefois, tout semble indiquer que si nous réalisons l'égalité des sexes, notre progression vers d'autres objectifs de développement s'en trouvera accélérée. Tout recul des discriminations vis-à-vis des femmes et des filles entraîne systématiquement une amélioration des résultats dans d'autres domaines du programme de développement, notamment en termes d'éducation, de santé infantile, de sécurité alimentaire et de développement économique. Il y a de multiples exemples de ce lien de cause à effet. On constate par exemple des taux de mortalité néonatale bien plus élevés dans les pays où les femmes sont exposées à de hauts niveaux de violence et n'ont pas la possibilité de faire leurs propres choix de vie sexuelle et génésique. Ce taux peut être trois fois plus important que dans les pays où il y a moins d'atteintes à l'intégrité physique des femmes. De même, dans les pays où les femmes n'ont pas de droits fonciers, on compte en moyenne 60 % de plus d'enfants souffrant de malnutrition. Une corrélation a par ailleurs été établie entre un meilleur niveau d'éducation des filles, une diminution du nombre des mariages précoces et une augmentation du bien-être des familles et de la société en général.

Si nous réussissons à vaincre les inégalités qui entravent le développement des femmes, ce succès aura un effet multiplicateur sur la réduction des autres formes d'inégalité.

Chers collègues,
Mesdames et messieurs,

Attelons-nous à cette tâche qui reste inachevée dans tous les pays du monde, et ensemble menons à bien l'autonomisation des femmes. Engageons-nous solennellement à atteindre l'égalité des sexes et à mettre un terme à toutes les formes d'inégalité. Je me réjouis de nos prochains débats et j'ai hâte d'élaborer avec vous les stratégies qui permettront de réaliser ces objectifs.